

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 02/12/2024 Remplace la version de: 16/09/2021 Version: 1.2

PROMASTOP®-CC CB est un article au sens des réglementations REACH (Règlement (EC) n° 1907/2006) et CLP (Règlement (EC) n° 1272/2008). Les Fiches de données de Sécurité ne sont pas exigibles pour les articles. De plus, cet article, pour lesquels des informations de sécurité sont données, ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes, des substances dont l'utilisation est restreinte par la Commission ou de substances sur la Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorization. Même si cet article n'est soumis à aucune obligation de classement ou de label (Art 4 du règlement (CE) n° 1272/2008), Promat a décidé de fournir plusieurs informations sur l'identification, les mesures de premiers secours, le contrôle de l'exposition, l'élimination et le transport. Ces informations de sécurité sont à destination des utilisateurs industriels et professionnels pour une utilisation sécuritaire de cet article.

RUBRIQUE 1: Identification de l'article et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Article
Nom du produit	: PROMASTOP®-CC CB
Type de produit	: Plaque
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de l'Article et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisation de l'article

Utilisation de la substance/mélange : Protection au feu

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Etex Building Performance GmbH
St.-Peter-Straße 25
AT 4021 Linz
AUSTRIA
T +43 732 6912 0
info.at@etexgroup.com, www.promat.at

Autres

Etex Building Performance Limited
Gordano House, Marsh Lane, Easton-in-Gordano
Eastern Road
GB BS20 0NE Bristol, Berkshire
UNITED KINGDOM
T +44 (0800) 373 636
marketinguk@promat.co.uk, www.promat.co.uk

Autres

Etex France Building Performance S.A.
500 rue Marcel Demonque, Agroparc - CS70088
FR 84915 Avignon Cedex 9
FRANCE
T +33 (0)432 44 44 44
fds.efbp@etexgroup.com, www.promat.fr

Autres

Promat Ibérica S.A.
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda
ES 28001 Madrid
SPAIN
T +34 91 781 1550, F +34 91 575 15 97
info@promat.es, www.promat.es

Autres

Promat AG
Industriestrasse 3
CH 9542 Münchwilen

Autres

Etex Building Performance N.V.
Bormstraat 24
BE 2830 Tiselt
BELGIUM
T +32 15 71 81 00, F +32 15 71 81 09
info@promat-international.com, www.promat-international.com

Autres

Etex Building Performance S.p.A.
Via Perlasca 14
IT 27010 Vellezzo Bellini (PV)
ITALY
T +39 0382 4575 251, F +39 0382 4575 250
info@promat.it, www.promat.it

Autres

Etex Poland sp. z o.o.
ul. Przecławska 8
PL 03-879 Warszawa
POLAND
T +48-22 212 2280
top@promatop.pl, www.promat.com

Autres

Promat d.o.o.
Trata 50
SI 4220 Skofja Loka
SLOVENIA
T +386 4 51 51 451, F +386 4 51 51 450
info@promat-see.com, www.promat-see.com

Autres

Promat s.r.o.
Evropská 11/2758
CZ 16000 Praha 6 - Dejvice

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SWITZERLAND
T +41 52 320 9400, F +41 52 320 9402
office@promat.ch, www.promat.ch

Autres

Etex Nordic A/S
Vendersgade 74,3
DK 7000 Fredericia
DENMARK
T +45 7366 1999
Promat-dk@etexgroup.com, www.promat.com/da-dk

Autres

Etex Middle East LLC
Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2
AE 123945 Dubai
UNITED ARAB EMIRATES
T +971 4 885 3070, F +971 4 885 3588
info@promatfp.ae, www.promat.com

CZECH REPUBLIC
T +420 224 390 811
promat.praha@etexgroup.com, www.promatpraha.cz

Autres

Etex Building Performance GmbH
Scheifenkamp 16
DE 40878 Ratingen
GERMANY
T +49 (0)2102 493 0, F +49 (0)2102 493 111
mail@promat.de, www.promat.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Veuillez prendre contact avec un centre régional de poison ou un numéro de téléphone d'urgence.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de l'article

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable au regard de la réglementation CLP n° (EC) 1272/2008.

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.
. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Non applicable

3.3. Article

Composants : Laine minérale (EC-No : 926-099-9) + PROMASTOP®-CC

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer la gorge avec de l'eau et se moucher pour évacuer la poussière. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer à l'eau froide avant le lavage. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer soigneusement la bouche, boire beaucoup d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire.

Symptômes/effets après contact avec la peau : L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.
. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact peut provoquer une irritation mécanique.

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit est non combustible. L'emballage peut brûler.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières : Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Porter un équipement de protection individuel.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Humidifier avec de l'eau avant de balayer ou d'utiliser un aspirateur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: section 8; Elimination: section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter toute formation de poussière. Les poussières produites lors de l'usinage et du traitement doivent être aspirées. Les valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail pour la poussière totale et respirable doivent être respectées.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Lors de l'utilisation d'outils d'usinage mécaniques, utiliser des équipements munis d'un système d'aspiration de poussières.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec.
Matières incompatibles : Aucun(e).
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Emballage d'origine.

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

PROMASTOP®-CC CB	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussière inhalable)	10 mg/m ³
Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussière inhalable)	10 mg/m ³
Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussières alvéolaires)	5 mg/m ³
Référence réglementaire	Code du travail R4222-10
Luxembourg - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussière inhalable)	10 mg/m ³
Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussières alvéolaires)	6 mg/m ³
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Poussière, valeur limite du seuil général (poussière inhalable)	10 mg/m ³
Laine minérale - Fibres artificielles vitreuses (silicates) à orientation aléatoire avec une teneur en oxydes alcalins et alcalino-terreux (Na₂O+K₂O+CaO+ MgO+BaO) supérieure à 18 % en poids et remplissant l'une des conditions de la note Q de l'annexe VI du règlement CLP	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Fibres de roche
VME (OEL TWA)	1 ppm

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Risque de contact: porter des lunettes de sécurité approuvées.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Couvrir la peau exposée. Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser un masque anti-poussière homologué selon la norme EN149:2001: FFP1.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Gris(e).
Odeur	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Solubilité	: Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Masse volumique	: > 140 kg/m ³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors du premier chauffage la teneur en matière organique peut se décomposer avec émission de gaz nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Polyphosphoric acids, ammonium salts (68333-79-9)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method), Guideline: EU Method B.1 bis (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Procedure)
ETA CLP (voie orale)	300 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Contient:masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 2-Methyl-2H-isothiazol- 3-one (2682-20-4). Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Cancérogénicité	: Non classé (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - CLP - Note Q: La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance remplit une des conditions suivantes: (1) un essai de biopersistance à court terme par inhalation a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 10 jours; ou (2) un essai de biopersistance à court terme par instillation intratrachéale a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 40 jours; ou (3) un essai intrapéritonéal approprié n'a révélé aucun signe d'un excès de cancérogénicité; ou (4) un essai approprié à long terme par inhalation a révélé une absence d'effets pathogènes significatifs ou de modifications néoplastiques.) (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - CLP - Note Q: La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance remplit une des conditions suivantes: (1) un essai de biopersistance à court terme par inhalation a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 10 jours; ou (2) un essai de biopersistance à court terme par instillation intratrachéale a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 40 jours; ou (3) un essai intrapéritonéal approprié n'a révélé aucun signe d'un excès de cancérogénicité; ou (4) un essai approprié à long terme par inhalation a révélé une absence d'effets pathogènes significatifs ou de modifications néoplastiques.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Polyphosphoric acids, ammonium salts (68333-79-9)

CE50 72h - Algues [1]	> 97,1 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
-----------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : Prière de se référer à la Liste européenne (Décision N° 2000/532/CE) pour identifier le Code européen de déchet (EWC) approprié.
17 06 04 - matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport
En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

- N° ONU (ADR) : Non réglementé.
N° ONU (IMDG) : Non réglementé.
N° ONU (IATA) : Non réglementé.
N° ONU (ADN) : Non réglementé.
N° ONU (RID) : Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé.
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé.
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

Transport par voie fluviale

Non réglementé.

Transport ferroviaire

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

PROMASTOP®-CC CB

Information de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Ordonnance sur les COV (VOCV, SR 814.018) : 0,00 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité. 8.1. Paramètres de contrôle. 13. Considérations relatives à l'élimination. 14. Informations relatives au transport.

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : BE;FR;LU;CH